

ROSE ET VACANCES CENTRE DE LOISIRS ETE 2017



1-FONCTIONNEMENT

Le Centre de Loisirs est organisé dans les locaux de l'Ecole Elémentaire de BELLEGARDE, avenue des Estivaux. (Tel : 02.38.90.49.58.), à partir du Lundi 10 juillet 2017 au Vendredi 28 juillet 2017, et réservé aux enfants de 4 à 12 ans.

Une garderie est organisée à partir de 7 heures 30 le matin jusqu'à 9h (fermeture des locaux).

Départ le soir entre 17h15 et 17h30. **Attention : Une garderie est organisée de 17h30 à 18h (gratuite)**

Compte tenu des activités spécifiques proposées aux enfants, il n'est pas possible de fréquenter le Centre de Loisirs sur une demie-journée. D'autre part, il est demandé aux Parents d'inscrire les enfants pour la semaine entière.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Un service de car est assuré pour le transport entre Ladon et Bellegarde. Ce service est gratuit. Départ le matin à 8h55 de la garderie et retour à 17h30 sur le même lieu.

2-RESTAURATION

Un service de restauration est assuré pour le repas de midi. L'inscription à ce service de ½ pension est obligatoire. Pour une contre indication alimentaire, nous vous demandons de nous fournir une demande par écrit et à joindre au dossier d'inscription.

3-SECURITE

Il est instamment demandé aux Parents d'accompagner les enfants à l'intérieur des locaux, dans la cour, et de les confier à l'animateur.

Pour des raisons de sécurité, l'accueil et le départ des enfants doivent se faire dans les locaux. Il est donné pour consigne aux animateurs de ne laisser partir les enfants qu'avec leurs parents ou une personne dûment autorisée.

Les parents doivent informer les animateurs de l'arrivée et du départ de leur(s) enfant(s). Seuls les enfants dont les parents auront signé une autorisation spéciale pourront quitter le Centre de Loisirs à partir de 17h30.

4-OBJETS DE VALEUR

Il est préférable de ne pas donner d'argent de poche ni de bijoux de valeur aux enfants. Ni le personnel d'animation ni l'association ne pourront être tenus responsables des pertes ou vols éventuels. Les objets dangereux (couteaux, canifs...) sont **strictement interdits**.

Attention

LES TELEPHONES PORTABLES SONT STRICTEMENT INTERDITS

5-INSCRIPTIONS

Lors de l'inscription, une fiche de renseignements (annexe 1), une feuille sanitaire (annexe 2) et le montant de la semaine seront demandés. Ces fiches seront détenues par le Directeur.

Les inscriptions et le règlement se font à la semaine, le jour d'arrivée de votre enfant au centre. A cette occasion, les parents prendront connaissance du présent règlement et remettront les feuilles annexes qui y sont jointes après les avoir complétées et signées.

6-ASSURANCE SANTE

Durant le temps d'accueil sur le Centre de Loisirs, les enfants seront assurés pour toutes les activités organisées au Centre ou à l'extérieur.

En cas d'état fiévreux, les enfants ne seront pas admis et ils ne seront acceptés à partir du lendemain que sur présentation d'un certificat de guérison. Par ailleurs, le remboursement ne pourra s'effectuer que sur présentation du certificat médical.

7-ACTIVITES

- Il est souhaitable d'avoir un vélo en bon état pour les sorties.
- Chaque matin, les activités prévues pour chaque groupe sont indiquées sur un tableau.
- Nous vous conseillons d'habiller votre enfant avec des vêtements usagés (les activités peuvent parfois être salissantes...exemple pour la peinture)
- Pour le camping, un supplément financier vous sera demandé pour le repas du soir et le petit déjeuner. **Attention** : L'enfant qui ne participe pas au camping, ne pourra pas assister au repas du soir et à la veillée.
- L'activité camping a lieu sur le terrain de camping de Bellegarde.
- Des fiches d'information vous seront données par les animateurs pour des activités particulières (camping, piscine...)
- Dans le cadre de notre fonctionnement, pour une bonne organisation et pour assurer toute sécurité, un réaménagement des activités pourrait avoir lieu (météo, déplacements...).

8-PIECES A FOURNIR

Fiche de renseignements dûment remplie

Fiche sanitaire

Photocopie d'assurance

Attestation C.A.F. s'il y a lieu pour les communes du regroupement scolaire de
Bellegarde

Règlement de la semaine.

9-LE COÛT DE LA SEMAINE

Pour les personnes possédant une attestation CAF et **appartenant** au territoire du regroupement scolaire de Ladon, les tarifs sont en fonction du quotient familial.

Le mois pris en compte pour le quotient familial de référence est le mois d'octobre de l'année précédente.

**Pour les personnes appartenant à La Communauté de Communes Canaux
et Forêts en Gâtinais :**

Un enfant : 103€

Deux enfants : 196€

Trois enfants : 279€

Pour les personnes hors Communauté de Communes : 123 € par semaine

IMPORTANT

Nous vous demandons de déposer votre dossier rempli soit à la Mairie de Ladon soit à la
garderie périscolaire avant le **1 juillet 2017**.

Libeller votre chèque à l'ordre de l'association « Accueil Enfants et loisirs »

6

TARIFS C.L.S.H. 2017
Association « Rose et Vacances »
BELLEGARDE

Tarifs pour les personnes possédant une attestation CAF

Quotient Familial	Coût à la semaine
≤ 198	10,80
de 198 à 264	14,40
de 265 à 331	18,55
de 332 à 398	22,65
de 399 à 465	27,80
de 466 à 532	32,45
de 533 à 599	37,60
de 600 à 666	43,80
de 667 à 710 inclus	49,45

Pour toutes autres personnes

Canton de Bellegarde :

103 €00 par semaine

Hors Canton de Bellegarde :

123 €00 par semaine

Présidente de l'Association « Rose et Vacances »
Véronique BRAQUEMOND